

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2018

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Par la délibération 8/1 du 14 décembre 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'octroi d'avances de subventions pour les associations sportives en l'attente du vote du Budget Primitif 2018.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des montants définitifs des subventions aux associations sportives pour l'exercice 2018 conformément aux tableaux suivants :

A. Subventions de fonctionnement

CLUB	Discipline	Subvention en €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Badminton	1 700,00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	3 000,00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	2 200,00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	12 500,00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	1 500,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	2 500,00
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	4 750,00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	2 100,00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800,00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	7 000,00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	50 780,00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	1 200,00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	1 700,00
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	20 000,00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 500,00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 000,00
MONS TRIATHLON	Triathlon	650,00
FOOTBALL CLUB DE MONS	Football	30 000,00
PALM	Plongée sous-marine	2 000,00
SAC A POF	Escalade	3 000,00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	900,00
LES CHEYENNES	Majorette	500,00
LES COBRAS	Flag football	1 000,00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	900,00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	1 160,00
TOTAL		159 340,00

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 70 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 30 % après transmission, par chaque club, de son bilan de fin de saison.

B. Monitorat technique

CLUB	Subvention en €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	2 376,00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	2 500,00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	3 000,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	11 500,00
GYM MONS	7 500,00
JUDO CLUB MONSOIS	10 000,00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 300,00
MONS ATHLETIC CLUB	39 220,00
MONS TENNIS CLUB	6 000,00
MONS TRIATHLON	2 000,00
FOOTBALL CLUB DE MONS	5 000,00
SAC A POF	1 500,00
TOTAL	98 896,00

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

C. Subvention exceptionnelle de projets ou d'équipements

CLUB	Nature	Subvention en €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Achat de tenues	1 500,00
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Traçage de terrain salle Renaissance	1 350,00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Pour l'organisation d'un gala de boxe	2 000,00
ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Aide à la participation au Championnat de France IFBB	200,00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Déplacement vélo	1 100,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Pour l'organisation d'une KEUP combat	2 000,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Pour l'achat de plastrons électronique	2 000,00
SAC A POF	Pour l'organisation d'une compétition d'escalade	2 500,00
LES COBRAS	Organisation d'un championnat	500,00
TOTAL		13 150,00

Ces subventions seront versées sur présentation des factures - correspondant à ces équipements ou manifestations - acquittées par les clubs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser l'attribution des montants définitifs des subventions annuelles aux associations sportives,
- inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2018,
- imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574.